

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 NOVEMBRE 2021**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Fabrice CHAFFARDON, Jacques RATEL (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Julien CAUCINO (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR)

La séance débute à 19H45.

1. Actualités

Le Conseil municipal valide l'Avant-Projet Définitif des travaux d'extension de l'école présenté par le groupement d'architectes Boo. Les travaux devraient débuter durant l'été 2022.

2. Approbation du PV du Conseil du 20 septembre 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité après correction d'une erreur de dénomination.

3. Recours au secrétariat itinérant du Centre de Gestion

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au secrétariat itinérant mis en place par le Centre de Gestion de la Savoie. Il permet d'avoir recours à des secrétaires de mairie expérimentées pour pallier aux éventuelles absences du personnel administratif. Le coût est de 160 € par demi-journée et 295 € par journée de remplacement.

4. Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion au nouveau contrat groupe de prévoyance proposé par le groupement Siaci Saint-honoré-Ipsec. Le contrat est conduit par la collectivité mais est à destination de ses agents qui peuvent s'assurer dans le cas d'absences pour lesquelles leur rémunération n'est pas versée. La commune participe à hauteur de 5 € par agent et par mois.

5. Adhésion au contrat groupe pour les risques statutaires

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction du contrat groupe pour les risques statutaires signé avec le courtier Sofaxis adossé à l'assureur CNP Assurances. Cette assurance garantit la collectivité dans le cadre des absences de ses agents dans les cas où elle doit maintenir leur salaire.

6. Adhésion à la Convention Territoriale Globale de la CAF

Le conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention qui permet d'avoir des aides financières de la CAF pour l'accueil de loisirs extrascolaire (des mercredis et vacances scolaires). En contrepartie, la mairie doit élaborer un programme et des actions de développement du centre de loisirs.

7. Mission de diagnostic du SDES pour l'éclairage public

Le Conseil municipal valide la mission de diagnostic de l'éclairage public conférée au Syndicat Départementale d'Electricité de la Savoie qui comprend le relevé topographique des points lumineux, l'analyse de la consommation d'électricité, des préconisations pour l'amélioration et les économies d'énergie.

8. Approbation du rapport de la CLECT de Grand Chambéry

Le conseil municipal valide à l'unanimité le transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines à Grand Chambéry. Cela concerne uniquement les réseaux d'eaux pluviales enterrés et les bassins d'infiltration situés dans les zones urbaines (zonage U et AU). Ces charges transférées, évaluées à 5792 € par an, seront à la charge de la commune.

9. Décision modificative n°3

Le conseil vote à l'unanimité le virement de 420 € du compte dépenses imprévues au compte Restitution de caution pour rembourser celle versée par le locataire du F3 du rez-de-chaussée du presbytère.

10. Opération déneigement des particuliers pour l'hiver 2021/2022

Dans un souci de simplification du fonctionnement du service déneigement, le Conseil municipal vote à l'unanimité les mesures suivantes :

- 50 € par habitation pour un chemin desservant une habitation
- 40 € par habitation pour un chemin desservant deux habitations
- 30 € par habitation pour un chemin desservant 3 habitations et plus.

Les cours des particuliers ne seront plus déneigés.

11. Problématique du renfort Atsem à l'école

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite de l'aide Atsem apportée à la classe des Grande Section/CP jusqu'à Noël durant 1H30 par jour.

12. Questions diverses

➤ La location du club-house des vestiaires de football est à l'étude.

Fin de la séance à 22H37

Fait à Montagnole,
Le 6 janvier 2022

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

